

MAIRIE DE DOMARIN

2021/04/12 Conseil Municipal n° 04-2021

Séance du lundi 12 avril 2021 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, B. ALLARD, S. BARBERET, P. BEAUVIER, P. BOISSAT, V. CABANEL, M. GINDRE, S. GUINET, L. MARIAMON, M. NDOYE, L. POULET

Pouvoirs : J. CHABERT à C. GAGEY, E. TAILLOT à A. GARNIER, ML AGAVIOS à A. MARY

Secrétaire de séance : Jean REYNAUD

Secrétariat : A. CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2021, rédigé par Chrystel GAGEY, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 9 mars au 12 avril 2021 :

- 12 mars 2021 : Acceptation du devis LS ENROBE pour travaux d'enrobé d'écoulement des eaux pluviales vers la maison BERTEBEAUJEAN.
Montant du devis TTC : 1 760.64 €.
- 23 mars 2021 : Acceptation du devis LS ENROBE pour la création d'une rigole à l'espace HOLLENWEGER.
Montant du devis TTC : 1 184.40 €.

Délibérations :

- Création de poste d'Adjoint technique principal 2ème classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tutularisation d'un Agent du service périscolaire, à compter du 1er avril. Il propose la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet annualisé à 9.41 heures par semaine à compter du 1er avril 2021.

Le tableau des emplois sera modifié et les crédits correspondants inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Création de poste d'Adjoint technique principal 2ème classe**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'accroissement du temps de travail d'un Agent du service périscolaire afin de respecter le protocole COVID. Ce temps de travail est rémunéré par des heures complémentaires.

Pour limiter ces heures complémentaires, récurrentes, Monsieur le Maire propose de créer le poste d'Adjoint d'animation à temps non complet annualisé à 21.80 heures par semaine à compter du 1er avril 2021 et de supprimer celui annualisé à 15.53 heures par semaine. Les heures complémentaires seront donc intégrées à ce nouveau temps de travail.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un poste contractuel, que l'effet de cette décision est donc limité dans le temps.

Le tableau des emplois sera modifié et les crédits correspondants inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Création terrain multisports et agrès de fitness - Demande subvention Département**

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas un quitus donné pour la réalisation de cet équipement.

Ce projet, sur lequel la Commission travaux a déjà bien travaillé, sera soumis au Conseil Municipal, le moment venu, pour en décider de l'exécution. Cette délibération, ainsi que les deux suivantes, ne sont que la validation des demandes de subventions.

Le Maire informe que la création d'un terrain multisports et agrès de fitness rentre dans la programmation de la Dotation Territoriale du Département.

Les dépenses sont estimées à 49 151.50 € HT.

Le taux de la subvention pouvant être accordée par le département de l'Isère est de 20 %.

Le Conseil décide de solliciter cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Création terrain multisports et agrès de fitness - Demande subvention Région AURA dans le cadre du bonus relance de la région**

Le Maire informe que la création d'un terrain multisports et agrès de fitness rentre dans la programmation des subventions de la Région AURA dans le cadre du bonus relance 2020-2021.

Les dépenses sont estimées à 49 151.50 € HT.

Le taux maximum de la subvention pouvant être accordée par la région AURA est de 40 %.

Le Conseil décide de solliciter cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Création terrain multisports et agrès de fitness - Demande subvention au titre de la DETR**

Le Maire informe que la création d'un terrain multisports et agrès de fitness rentre dans la programmation de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) axe 2.

Les dépenses sont estimées à 49 151.50 € HT

Le taux de la subvention pouvant être accordée au titre de la DETR est de 20 %.

Le Conseil décide de solliciter cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Assurances construction - Adhésion à un groupement de commande**

La CAPI propose la création d'un groupement de commande d'assurance pour la construction des bâtiments. Elle souhaite faire bénéficier les communes des tarifs de ce groupement. Pour cela, les communes doivent adhérer à ce groupement, sans autre engagement. Il s'agit juste pour la CAPI d'avoir un dossier plus étoffé à mettre en avant dans l'appel d'offres.

La commune reste libre d'assurer ou pas ces constructions, avec ou sans le concours de ce groupement.

Ce contrat serait conclu pour une durée totale de quatre années, soit un an renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CAPI au cours des exercices 2013 à 2019**

Monsieur le Maire expose que la CAPI a fait l'objet, entre 2019 et 2020, d'un contrôle de la Chambre Régionale Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la collectivité au cours des exercices 2013 à 2019.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a constaté que la CAPI présente fin 2019 une situation financière satisfaisante et a émis des recommandations en matière de gestion interne, gestion des ressources humaines et gestion financière.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation et du débat en Conseil communautaire du rapport d'observations définitives de la CRC Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la CAPI au cours des exercices 2013 à 2019.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CAPI nous a transmis le rapport d'activité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2019.

Un exemplaire papier est disponible auprès des services administratifs de la Commune.

Une présentation de ce rapport est faite, le Conseil en prend acte.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

- Demande pour l'installation sur la commune d'un camion pizza un soir par semaine. Ce camion est déjà présent dans quelques villages des environs. Nous acceptons le principe de cette installation, il faut rencontrer le demandeur pour plus de précisions.
- Formation sur le rôle des élus : Ceux qui ne souhaitent pas ou qui ne veulent pas participer doivent impérativement le préciser par écrit.

- Monsieur le Maire a pris un arrêté pour nommer Michel GINDRE Conseiller délégué. A compter du 1^{er} avril 2021, il est délégué aux fonctions suivantes :
 - Suivi des consommations d'énergie des bâtiments municipaux.
- Point sur les travaux et projets en cours :
 - Extension du restaurant scolaire : les travaux ont débuté, fondations coulées la semaine dernière, réalisation de la dalle cette semaine.
 - Urbanisation des terrains CHAVRIER/BONNET : Une démarche a été initiée auprès du Conseiller Départemental pour obtenir du département un accès à cette zone à partir de la RD312.
- Enfouissement de la ligne électrique avenue des Noyers et avenue de la Ferronnière : Travaux à l'arrêt dans l'attente de l'intervention d'ENESIS prévue en juillet

Fin de séance à 22 heures
Jean REYNAUD,